

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

LUNDI 24 février 1941.

Résolu: Que soit institué un comité spécial auquel seront déférées pour étude les dispositions générales de la Loi des pensions et de la Loi des allocations aux anciens combattants, et auquel la Chambre réfèrera nommément les questions relatives aux pensions et aux problèmes des anciens combattants qu'elle jugera opportunes;

Que l'article 65 du Règlement soit suspendu à cet effet;

Que ledit Comité reçoive l'autorisation d'assigner des témoins, de faire produire pièces et documents; d'interroger des témoins pour constituer une preuve; de faire imprimer, au jour le jour, selon les ordres qu'il donnera, les écrits et les témoignages qui serviront pour la gouverne du Comité et des membres de la Chambre; et de faire rapport de temps à autre; et

Que lit comité se compose des députés suivants: MM. Abbott, Black (*Yukon*), Blanchette, Brooks, Bruce, Casselman (*Grenville-Dundas*), Casselman (*Edmonton-Est*), Cleaver, Cockeram, Cruickshank, Emmerson, Eudes, Ferron, Gillis, Gray, Green, Harris (*Grey-Bruce*), Isnor, Lapointe (*Matapédia-Matane*), Macdonald (*Brantford*), MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), Macmillan, Marshall, McCuaig, McLean (*Simcoe-Est*), Mutch, Quelch, Reid, Ross (*Middlesex-Est*), Ross (*Souris*), Sanderson, Thorson, Tucker, Turgeon, Vien, Winkler, White et Wright.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

VENDREDI 28 février 1941.

Ordonné: Que le quorum du Comité soit de 12 membres;

Ordonné: Qu'il soit permis au Comité de siéger durant les séances de la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

JEUDI 6 mars 1941.

Ordonné: Que le bill suivant soit renvoyé audit Comité:
Bill n° 17, Loi modifiant la Loi des pensions.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.